

PROCES VERBAL
Du Conseil Municipal
DU 20 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers :

Date de la convocation :

Date d'affichage :

<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>votants</i>
11	7	8

13.10.2021

13.10.2021

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, LE VINGT OCTOBRE à 18H30 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noureddine SGHAIER.

Etaient présents : Mmes Anne-Marie DELABRE ; Sonia KELECHIAN ; Mrs. Éric KELECHIAN ; Romain BOURGINE ; Gérard PETIT ; Bruno PLAZA.

Etaient absents : Mme Jessyca CARDINALE. Mrs. Arnaud BAUDRY, Franck DENIS ; Stanislas SULLY.

Pouvoirs : M. Stanislas SULLY a donné pouvoir à M. Eric KELECHIAN.

A été nommé secrétaire : M. Romain BOURGINE.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 8 septembre 2021.
- Décision modificative du budget – Frais de scolarité.
- Modification des statuts du COSEC.
- Nomination d'un représentant de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées.)
- Remboursement facture électro-dépôt à M. Romain Bourgine.
- Point sur les fêtes et cérémonies.
- Ramassage des encombrants.
- Compte-rendu des diverses commissions.
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18h30.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 08/09/2021.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET – FRAIS DE SCOLARITE

Délibération 2021-17

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il existe un retard de paiement des frais de scolarité de l'école de Breuilpont. En effet, les frais déjà payés cette année concernaient l'année 2019-2020, or il est nécessaire, afin de ne pas gréver les finances de la commune de Breuilpont de s'acquitter des frais incombant à l'année 2020-2021. Il suggère donc de modifier le budget primitif comme suit, pour pouvoir régler cette dépense exceptionnelle.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65	657341		Communes membres du GFP	16 400,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
67	678		AUTRES CHARGES EXCEPT.	-16 400,00

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, accepte la modification du budget primitif telle que mentionnée ci-dessus.

MODIFICATION DES STATUTS DU COSEC.

Délibération 2021-18

Vu le code générale des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-09-01 du Syndicat de Gestion du COSEC du collège Lucie Aubrac de Bueil, du 7 septembre 2021 approuvant le retrait des commune d' HECOURT et de VILLEGATS du Syndicat de Gestion au 31 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 2021-09-02 du Syndicat de Gestion du COSEC du collège Lucie Aubrac de Bueil, du 7 septembre 2021 approuvant la modification des statuts du Syndicat de Gestion du COSEC du collège Lucie Aubrac de Bueil, du fait du retrait de ces communes ;

Vu le projet de modification de statuts du Syndicat de Gestion du COSEC du collège Lucie Aubrac de Bueil, joint en annexe ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la modification des statuts,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, **DECIDE** :

Article 1 : D'adopter le projet de modification des statuts joint en annexe.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 4 : Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA CLECT (Commission Locale des Charges Transférées)

Délibération 2021-19

En vertu de l'article 1609 C nonies 1 V du code général des impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres.

La CLECT est missionnée à l'occasion de chaque transfert ou restitution de compétences, afin de garantir une stricte neutralité financière entre les communes et l'Agglomération par le biais de l'augmentation ou de la diminution des attributions de compensation.

La composition de la CLECT est décidée par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers ; cette commission est exclusivement constituée d'élus communaux, désignés par les conseils municipaux eux-mêmes. Chaque commune dispose d'au moins un délégué à la CLECT.

Du fait du renouvellement des conseils municipaux de 2020, une nouvelle composition de la CLECT a été décidée par le conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération le 23 septembre 2021. Dans un objectif de proportionnalité, chaque commune détient ainsi un nombre de sièges à la CLECT égal au nombre de sièges qu'elle détient au conseil communautaire.

La commune de Mery détenant un siège au conseil communautaire, il convient de désigner un représentant pour siéger au sein de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à la désignation des membres de la CLECT.

A ce titre, il est proposé qu'en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 C nonies 1 V,

Vu la délibération n°CC/21-99 du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération du 23 septembre 2021 fixant la composition de la CLECT,

Considérant que chaque commune détient au nombre de sièges à la CLECT égal au nombre de sièges qu'elle détient au conseil communautaire,

Considérant que la commune de Mery détenant un siège à la CLECT,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner son représentant à la CLECT,

Il est proposé au Conseil municipal :

- DE DESIGNER pour représenter la commune à la CLECT le représentant suivant :

Romain BOURGINE.

REMBOURSEMENT FACTURE ELECTRO-DEPOT A M. ROMAIN BOURGINE.

Délibération 2021-20

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que M. Romain Bourguine, a acheté pour le compte de la commune, une nouvelle cafetière en remplacement l'ancienne, devenue défectueuse. Il présente la facture de l'entreprise ELECTRO-DEPOT qui s'élève à 69.97 € ttc.

Il demande à l'assemblée son accord pour rembourser cette dépense à Monsieur Bourguine.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, **décide** :
D'autoriser Monsieur le Maire à rembourser cette somme à Monsieur Bourguine.

Point sur les fêtes et cérémonies :

Cérémonie du 11 novembre .

Un flyer invitant les habitants de Merrey à participer à la cérémonie du 11 novembre sera distribué dans toutes les boîtes à lettres de la commune. Deux gerbes de fleurs seront déposées au Monument aux Morts et un pot de l'amitié sera servi à la fin.

Repas des aînés :

Mme Sonia Kéléchian propose de modifier le traditionnel repas des aînés en repas de fin d'année ouvert à tous. La gratuité du repas sera maintenue pour les habitants de la commune âgés de 65 ans et plus. Les autres devront s'acquitter d'une participation financière. Le conseil est favorable à cette idée. La date retenue pour cet événement est le 27 novembre 2021 qui aura lieu au Domaine des 3 voyages à Merrey. Etant donné les restrictions budgétaires, aucune animation musicale n'est envisagée.

Noël des enfants :

La date du 19 décembre est fixée pour le Noël des enfants. La commission Fêtes et cérémonies se réunira ultérieurement pour définir les animations.

Vœux du Maire et galette des rois :

Le conseil retient la date du 8 janvier 2022 pour cet événement. Les galettes seront traditionnellement offertes par le Domaine des 3 voyages.

Kermesse de Merrey :

La commission fêtes et cérémonies suggère d'apporter encore un peu plus de convivialité dans le village en proposant une kermesse le lundi de Pâques. A cette occasion divers jeux de plein air pour les grands et les petits pourraient être organisés. Mme Sonia Kéléchian propose de demander au boulanger de Breuilpont un sponsoring. Le conseil approuve cette idée.

Fête de Merrey :

Après concertation avec le Domaine des 3 voyages, la date du 6 mai 2022 est décidée pour organiser la fête de Merrey. La commission se réunira ultérieurement pour en fixer les détails.

COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

Commission rivières

Restauration des berges :

M. Bruno Plaza explique que le PPRE (Plan de Prévention de Restauration et d'entretien) arrive à son terme. Un autre sera mis en place l'an prochain.

Cette année, 2 propriétaires de Merey sont concernés par ce plan. Le syndicat de rivières va donc procéder à la restauration des 80 mètres de berges chez ces particuliers, ceci afin de les protéger de l'effondrement dû à l'érosion et aux terriers des ragondins. Cette restauration coûtera 12 000 € au Syndicat, dont 700 € seront à la charge de chacun des particuliers concernés. Chaque années plusieurs propriétaires font l'objet de ces interventions depuis 5 ans. Les berges sont ainsi refaites en pente douce et agrémentées de plantes spécifiques. Au total ce plan sur 5 ans aura coûté 280 000 € au syndicat de rivières.

Automatisation des Moulins :

M. Bruno Plaza explique qu'afin de prévenir les inondations, le Syndicat de rivière a entrepris de réautomatiser les Moulins depuis plusieurs années. Il précise que celle du Moulin Maheu de Pacy-sur-Eure est presque terminée et que cette opération va se poursuivre avec celle du Moulin de Merey. Le coût pour le Syndicat de rivières est estimé à 15 000 €, les propriétaires n'auront rien à payer. Ils bénéficieront d'une assistance technique mais toute défaillance éventuelle des ouvrages sera à leur charge.

Commission Voirie

Pont d'Arcole :

Monsieur Romain Bourgine rapporte qu'il a de nouveau interpellé Monsieur Courtat afin d'avoir des informations sur l'avancement de l'étude des travaux du Pont d'Arcole, mais il n'a pas encore eu de retour.

Commission SNA

Eau et assainissement :

M. le Maire explique que Seine Normandie Agglomération suggère de reprendre la compétence « eaux pluviales urbaines ». Ce sujet sera prochainement délibéré au sein du conseil communautaire. S'il passe, les communes seront invitées à délibérer à leur tour afin d'adhérer ou non. Le coût serait d'environ 2000 €/an pour la commune. Cela permettrait de mieux entretenir les avaloirs et autres canalisations d'eaux pluviales. Le conseil en débattrait donc le moment venu.

Guichet numérique :

M. le Maire rapporte qu'il a suivi une formation sur le nouveau portail numérique de SNA. Il explique que celui-ci servira aux administrés qui souhaiteront effectuer des démarches administratives. Il sera possible de traiter les demandes des personnes ne disposant pas d'internet ou ne sachant pas l'utiliser, de faire leurs démarches en mairie. Pour se faire un agent ou un élu devra se connecter sur la plateforme administrateur et le faire à leur place. Ce nouveau service gratuit sera accessible aux administrés à partir de janvier 2022.

DIVERS

Protection incendie :

M. Romain Bourgine ayant été contacté par les services du SDIS, Service d'incendie et de secours, suite à une inspection des bouches à incendie, fait remonter certains points qui lui ont été signalés, notamment que certaines bouches manquent d'accessibilité car envahies par les hautes herbes et certaines chaînette cassées.

M. Bourgine explique que l'accès aux bouches a depuis, été nettoyé et que les chaînettes cassées ne présentent aucun problème pour le fonctionnement des bouches.

Police Intercommunale :

M. Romain Bourguine ayant assisté à la réunion sur la Police Intercommunale, rapporte qu'une dizaine de représentants des communes des alentours étaient présents. Il explique qu'il serait nécessaire pour mettre en place cette police, d'embaucher deux agents à 35 heures hebdomadaires, et que ces personnes devraient toujours travailler ensemble pour des raisons de sécurité. Le coût de fonctionnement d'une telle police serait de 80 000 € (rémunérations des agents et matériel compris) pour l'ensemble des communes adhérentes. Le temps passé sur chacune des communes serait d'1/2 journée par semaine.

Compte tenu de ces éléments, le conseil ne souhaite pas adhérer à ce groupement qu'il juge non rentable pour la commune.

GSPD :

M. Romain Bourguine rapporte les éléments qu'il a notés suite à la réunion du GSPD sur la sécurité et les gênes. Il rapporte que ce groupement n'est pas favorable aux polices intercommunales. Il explique que seules les intercommunalités sont dans l'obligation d'y adhérer, en fonction des malveillances et méfaits établis sur leur territoire. De cette façon, elles pourront envoyer des gendarmes de façon plus stratégique et locales sur les lieux le nécessitant.

M. Romain Bourguine s'est inscrit en tant que délégué et assistera donc aux réunions qui auront lieu tous les trois mois.

Ce groupement servira également dans le cas où un élu serait victime d'une agression. Un numéro de téléphone dédié pour contacter le Procureur qui pourra aider l'élu dans ses démarches, sera mis en place. Madame la Procureure, qui était présente, a certifié qu'aucun méfait ne sera laissé sans sanction.

Val'eure verte :

M. le Maire rapporte que l'association Val-Eure-Verte a remercié le conseil pour avoir inséré dans le bulletin municipal un encart concernant leurs actions. Il explique que l'association souhaiterait mener une action de sensibilisation au nettoyage des rues de la commune. Le conseil y est favorable et fixe la date de cette action citoyenne au 28 novembre 2021. Un flyer sera distribué dans toutes boîtes à lettres afin de mobiliser la population. Un pot de l'amitié sera servi aux participants.

Eclairage public :

Mme Anne-Marie Delabre explique qu'elle a remarqué que l'éclairage public aux Vaux de Merrey, s'allumait le matin à 5h15 et s'éteignait à 7h00 alors qu'il fait encore nuit.

M. le Maire va contacter le SIEGE 27, afin de faire modifier les horaires.

La séance est levée à 20h34.